REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

DEPARTEMENT
SEINE - ET - MARNE

CANTON
OZOIR-LA-FERRIERE

COMMUNE
TOURNAN - EN - BRIE

VILLE DE TOURNAN-EN-BRIE
POLICE MUNICIPALE

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2025 / - 109

Arrêté portant Interdiction provisoire de stationnement

Le Maire de Tournan-en-Brie

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2213.1 à L 2213.6, 2212-1 à 2212-2 ;

Vu le code de la Sécurité Intérieur 5511-1 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R 411 à R 411.9, R 411.17 et R 417.10,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée et notamment le titre 1, relatif aux droits et libertés des communes ;

Vu la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 complétée par la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 relatif à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer le stationnement des véhicules afin d'assurer l'installation **des toilettes chimiques le samedi 21 juin 2025**, pour le fonctionnement de la fête médiévale ainsi que l'utilisation des 2 bornes de rechargement électrique.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le stationnement de tous véhicules sera interdit du jeudi 19 juin 2025 à partir de 12h00 au dimanche 22 juin 2025 ; place Edmond de Rothschild (face MDS et derrière l'église).

ARTICLE 2 : Le stationnement de tout véhicule sera interdit place Edmond de Rothschild sur les deux places de stationnement électrique du vendredi 20 juin 2025 à 20h00 dimanche 22 juin 2025 à 06h00.

ARTICLE 3 : Des barrières Vauban seront installées par les services municipaux pour permettre l'application du présent arrêté qui sera affiché dans les conditions habituelles.

ARTICLE 4 : Une communication spécifique sera faite sur les sites internet dédiés à l'usage des bordes électriques.

ARTICLE 5 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux sui seront transmis aux tribunaux compétents.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie ;
- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de Tournan-en-Brie.

Fait à Tournan-en-Brie, le 3 juin 2025.

MAIRIE DE TOURNAN-EN-BRIE (Seine-et-Marne)

Laurent GAUTIER
Maire de Tournan-en-Brie
Conseiller départemental
Président de la Communauté de Communes
Les Portes Briardes entre villes et forêts

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)